

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 39 (2002)
Heft: 1535

Rubrik: Revue

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Apprendre à connaître

La Commission fédérale des étrangers (CFE) a une nouvelle revue: *terra cognita*¹. Elle va paraître deux fois par an, en version bilingue, voire trilingue - en français et allemand, parfois en italien. Elle sera gratuite. Chaque numéro sera consacré à un thème spécifique concernant les étrangers et la Suisse. Entre ce que l'on connaît ou l'on croit connaître et ce qui nous semble inconnu, incompréhensible, il y a lieu de s'interroger et de parcourir des perspectives stimulantes et enrichissantes. La migration est au cœur de l'humanité. Et c'est cette réalité qu'il convient d'explorer sous toutes ses facettes et contradictions. Sans négliger le poids des préjugés ou les positions anticonformistes. Pour ce faire, la revue accueille les contributions les plus diverses: de l'expert universitaire à l'immigré réfléchissant sur sa condition. Elle leur offre un espace généreux - plusieurs pages pour chaque texte accompagné d'un résumé dans l'autre langue - ainsi qu'une occasion de débat - organisation de tables rondes et droit de réplique.

Un thème pour l'intégration

Pour sa première sortie, *terra cognita* s'intéresse à la question de la culture. Le défi est de taille. D'abord il s'agit d'explicitier cette notion. Ensuite d'en critiquer l'universalisme fourre-tout à la fois langagier et politique. L'inflation de la culture, son invocation incantatoire, mérite en effet une analyse. Trop souvent, elle devient l'otage de visions som-

maires, satisfaisantes parce que réduisant la complexité à des oppositions binaires. A l'image du désormais célèbre « choc des cultures » de Samuel P. Huntington. Ou des arguments d'ordre culturel pour expliquer les conflits entre étrangers et autochtones.

Paradoxalement, les textes réunis brouillent davantage les pistes. Ils nous rendent perplexes. Une synthèse semble difficile. En somme, il ne faut pas espérer à tout prix une dé-

finition univoque et homogène. Et c'est tant mieux. Car le concept de culture garde ainsi son pouvoir explicatif et sa souplesse. Il ne s'épuise pas dans une forme rigide, achevée mais appauvrie.

Les définitions de la culture

La culture s'ouvre alors à la diversité. A côté de son caractère englobant - synonyme de groupe et véhicule d'appartenance -, elle considère les hommes comme des êtres cul-

turels. Elle se singularise. A la rigueur, chaque homme est une culture. A partir de là, l'intégration n'est plus exclusivement de son ressort, mais concerne aussi les droits et devoirs des citoyens, qu'ils soient Suisses ou étrangers. C'est la participation, et non l'adaptation, qui devient primordiale.

La représentation contemporaine de la culture saute ainsi par-dessus les limites des collectivités, déborde les barrières sociales. Elle échappe à la volonté de conceptualisation. Elle résiste à la logique de la transparence et des structures facilement observables. Son abandon est d'ailleurs à l'ordre du jour. Trop de sens la rend insensée. Pourtant, son passé et les critiques dont elle est l'objet peuvent assurer son renouveau. Si bien que la culture serait en mesure d'appréhender les pratiques des sujets insérés dans des réseaux d'interactions complexes, transnationaux, voire transculturels. Des réseaux cosmopolites susceptibles, une fois mobilisés, de faciliter les processus d'intégration basés sur l'échange et non pas sur l'assimilation. L'idée d'une Amérique *brown* développée par le journaliste Richard Rodriguez² va dans ce sens et s'oppose à celle de race, prétexte pour toutes les ségrégations.

Le prochain numéro de *terra cognita*, prévu pour le printemps prochain, sera consacré à la formation. md

La Commission fédérale des étrangers

La CFE a été instituée en 1970 en tant que commission d'experts du Conseil fédéral. Elle est subordonnée directement au Département fédéral de justice et police. Elle traite les questions sociales, économiques, culturelles, politiques démographiques et juridiques qui ont un lien avec les étrangers et leur intégration.

La CFE dispense l'information concernant les conditions de vie et de travail en Suisse, collabore à l'élaboration de programmes de formation professionnelle et de perfectionnement pour les étrangers. D'entente avec les autorités cantonales compétentes, elle s'emploie à promouvoir la reconnaissance des formations, participe aux échanges d'opinion et d'expériences, fonctionne en qualité d'intermédiaire entre les organisations chargées de l'intégration et les autorités fédérales, publie des avis et des recommandations sur des questions générales en matière de migration, est consultée lors de procédures portant sur le phénomène migratoire.

L'année passée, la Confédération a alloué pour la première fois des subventions en faveur de l'intégration des étrangers (10 millions pour 2001 et 12,5 millions pour 2002). Cette subvention permet à l'Office fédéral des étrangers (OFE), sur la base des recommandations de la CFE, de cofinancer un nombre important de projets (plus de 200 en 2001 et plus de 300 en 2002)

Pour la période 2001-2003, six priorités ont été fixées pour l'attribution des subventions. Elles concernent la promotion des compétences linguistiques; la formation et le perfectionnement de personnes de référence pour les étrangers; la participation des immigrés dans les domaines sociaux, politiques et culturels; des études et des publications d'intérêt national; des mandats pour le développement des institutions régionales rattachées aux cantons et aux communes; des mandats pour l'élaboration de standards de qualité. md

¹ *terra cognita*: www.eka-cfe.ch

² Richard Rodriguez, *The Last Discovery of America*, Viking, New York, 2002.